



Une commune plus riche qu'avant

Acceptés le 16 juin par le Conseil général, les comptes 2016 de la Commune de Val-de-Travers ont vu le bilan de celle-ci prendre l'ascenseur, passant à plus de 200 millions de francs.

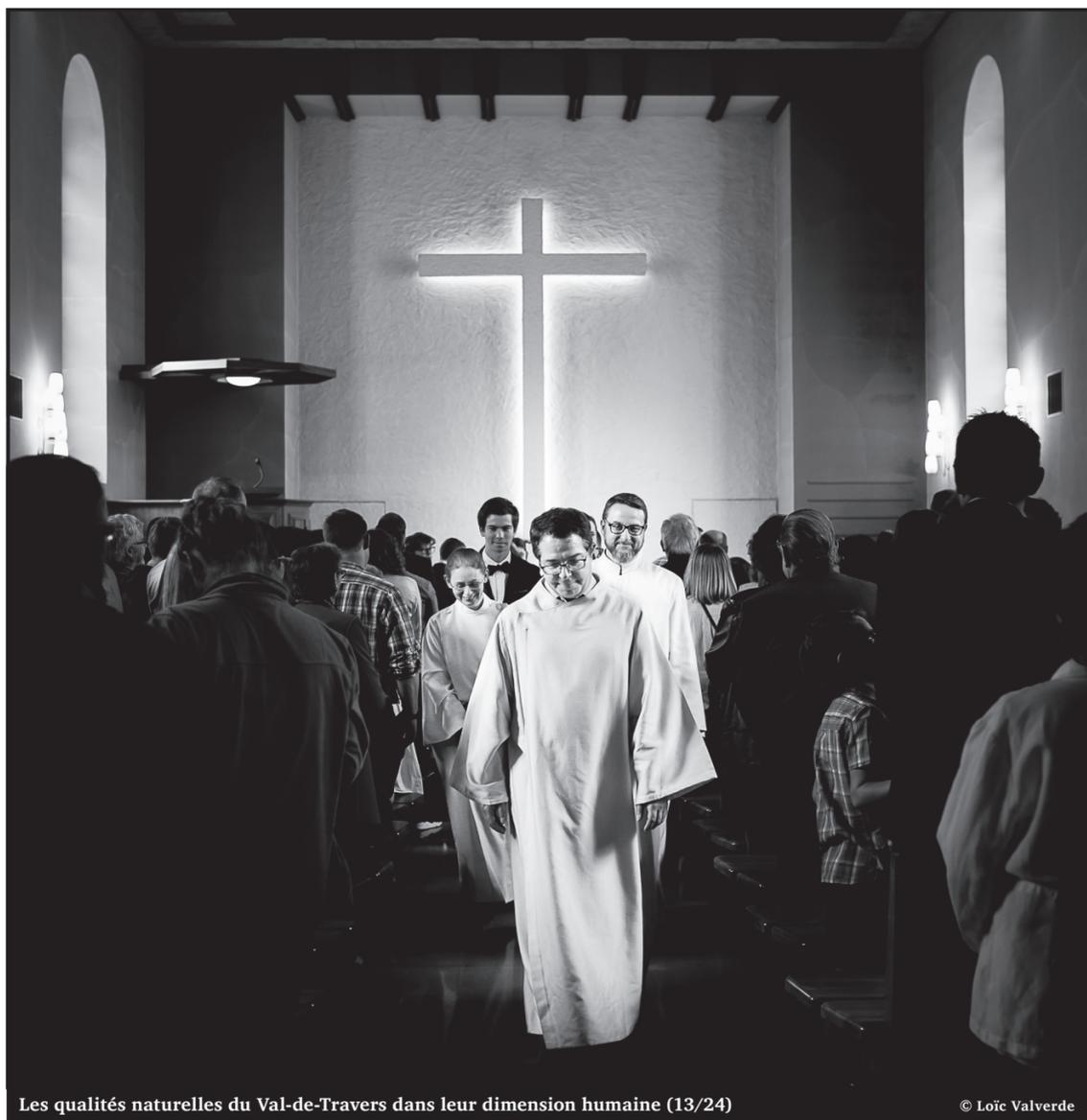
Les comptes 2016 sont les premiers à connaître pleinement les effets de la Loi cantonale sur les finances de l'État et des communes et du nouveau modèle comptable, appliqué bientôt par toutes les collectivités publiques du pays. Parmi les diverses conséquences, il en est une de taille : celle qui a vu la Commune réévaluer l'entier de ses biens.

Ceux-ci se répartissent en deux catégories : le patrimoine administratif (notamment les bâtiments nécessaires à l'exécution d'une prestation publique) et le patrimoine financier (les immeubles, terrains, champs et domaines dont la Commune tire un revenu). L'application de nouvelles normes d'évaluation a vu le bilan de la commune doubler de quelque 100 millions de francs, pour atteindre 208 millions !

Si l'on peut y voir un coup de « baguette magique », on peut aussi estimer que désormais, les biens de la Commune sont chiffrés à leur valeur réelle et qu'ils

étaient sous-évalués précédemment. Comptable, ce gain n'en produit pas moins des effets concrets. Il permet à la Commune de couvrir dans la durée la hausse des charges d'amortissement de ces biens (puisque'ils « pèsent plus lourd », leur amortissement en fait autant). Plus de 50 millions de francs ont été mis de côté à cet effet.

Le retraitement du bilan a aussi permis d'alimenter deux réserves. La première, dotée désormais de plus de 15 millions de francs, est dite de politique conjoncturelle : elle offre un « coussin de sécurité » à la commune en cas de fort recul des rentrées fiscales. La seconde est liée à la caisse de pensions Prévoyance.ne : si plusieurs mesures ont déjà été prises pour assainir celle-ci, d'autres seront sans nul doute nécessaires encore à l'avenir compte tenu des incertitudes du secteur. Ces deux opérations contribuent à la bonne santé financière de la Commune en dépit des temps agités.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (13/24)

© Loïc Valverde



Echo des autorités

Quels investissements prioriser ?

En votant en mars dernier le crédit pour le réaménagement de la traversée de Travers, le Conseil général acceptait de dépasser le « plafond des investissements » admis pour 2017. Ayant pour objectif de freiner l'endettement, ce mécanisme est directement lié au résultat budgété pour l'exercice en cours. Celui de cette année étant fortement déficitaire, le plafond était bas, le Conseil général ayant toutefois la possibilité de ne pas s'y limiter, ce qu'il a accepté de faire.

Après s'être donné un cadre financier dans lequel inscrire les investissements restant à venir cette année, le Conseil communal a fixé ses priorités pour 2017 et 2018. Il a retenu pour cela quatre critères, allant de l'intérêt général aux opportunités à saisir en passant par l'adéquation avec son programme de législation et les enjeux sécuritaires.

Au final, ce sont quatorze projets qui devraient être réalisés

ou initiés dans les 18 prochains mois, parmi lesquels la sécurisation des villages par la création notamment de « zones 30 », le réaménagement de la place de la gare de Fleurier, la mise à niveau des places de jeu et des jardins publics, la création d'un terrain synthétique au Centre sportif ou encore celle d'une morgue communale. Il appartiendra évidemment au Conseil général d'en accepter les crédits lorsqu'ils seront sollicités.

ANNONCES

Horaires estivaux des services communaux

Durant la période estivale, les services seront fermés comme suit :
Contrôle des habitants, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 00) :

- Du 3 au 21 juillet et du 7 au 11 août : fermeture le vendredi après-midi
 - Du 24 juillet au 4 août : fermeture tous les après-midi
- Pour toute demande urgente de carte d'identité ou de passeport, vous pouvez vous adresser au secteur des documents d'identité à Neuchâtel au 032 889 08 89. Pour une demande de passeport provisoire, veuillez vous adresser à l'aéroport de Genève au 022 427 58 30 ou à l'aéroport de Zurich au 044 655 57 65.

Du 3 juillet au 11 août :

- **Sécurité publique**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 77) : fermeture tous les après-midi et les vendredis.
- **Dicastère des infrastructures**, Moulins 28, 2114 Fleurier (032 886 43 55) : fermeture tous les après-midi.

Du 4 juillet au 4 août :

- **La centrale de réservations des salles non sportives** sera ouverte le mardi, de 13 h 00 à 17 h 00, ainsi que le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00, sauf durant la semaine du 2 au 5 août, où elle sera fermée.

Du 10 juillet au 4 août :

- **Ecole Jean-Jacques Rousseau**, collège Longereuse, 2114 Fleurier (032 886 44 25)
- **Economie et Finances**, Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 43 60). Fermeture tous les après-midi.
- **Guichet social régional**, Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 44 00). Fermeture tous les après-midi.
- **Bibliothèque communale**, Pasquier 11, 2114 Fleurier (032 861 30 78)

Du 17 juillet au 4 août :

- **Chancellerie communale**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 90)
- **Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement**, Collèges 3, 2108 Couvet (032 886 43 50)

Du 24 juillet au 4 août :

- **Crèche Les Pousse-cailloux**, rue du Temple 7, Fleurier (032 861 44 49)
- **Espace mille-pattes**, rue Ed.-Dubied 2, Couvet, secteurs préscolaire (032 886 43 26) et parascolaire (032 886 43 27)
- **Crèche Les p'tits bonheurs**, rue du Collège 9, Môtiers (032 886 43 28)
- **Dicastère du territoire, des sports et de la culture**, Grande-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 77)

Du 31 juillet au 18 août :

- **Archives communales**, rue des Moulins 4, 2108 Couvet (032 866 43 17)

INFORMATIONS PRATIQUES

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement les mercredis et dimanches, du 3 septembre au 29 octobre 2017, à la salle de gym de St-Sulpice, de 18 h 00 à 19 h 00, et toute l'année à domicile, sur appel téléphonique et sur rendez-vous :

M^{me} Frédérique Clerc
T. 078 801 84 44



Délai d'inscription pour la foire de Couvet

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet qui se tiendra le vendredi 27 octobre 2017, sont priés de s'inscrire d'ici au 31 juillet 2017.

Renseignements et inscriptions :

Commune de Val-de-Travers
Sécurité de proximité
Grand-Rue 38, 2108 Couvet
Tél. 032 886 43 40
Fax 032 886 43 49
SecuritePublique.vdt@ne.ch
www.val-de-travers.ch